

Aides IDEAL réduit le délai pour le premier versement de l'APL

Chambéry Alpes Habitat et la SAIEM de Chambéry ont mis en place un nouveau système de transfert informatique des données avec la Caisse d'Allocations Familiales. Baptisé IDEAL, ce dispositif a réduit le délai entre l'entrée du locataire dans son logement et le premier versement des APL.

Espace de travail L'Évolution joue au centre

Situé à 3 minutes du centre-ville en voiture et à moins de 15 minutes à pied, l'Évolution propose des espaces de travail au centre de Chambéry. Sa livraison, programmée à la fin de l'année dans le quartier de la Cassine, est la première étape pour le développement du secteur.



Intergénération Projet Génération Rencontre !

Basée à l'agence des Allobroges, l'équipe des 4 volontaires d'Unis-Cité interviendra auprès des personnes âgées du secteur du Covet puis dans le cadre de la réhabilitation du Pré-Rond à Saint-Baldoph. Arrivés depuis le 20 octobre dernier, ils seront présents chaque jeudi et vendredi jusqu'au mois de juin.

Les opportunités pour devenir propriétaire



L'AVANT-SCÈNE : venez découvrir l'appartement témoin à Chambéry.

Contact : 04 79 71 88 50



LES BALCONS DE LA BÂTIE : nouveau programme à Barby, vue exceptionnelle sur le bassin et les massifs montagneux. Du T2 au T5 avec jardins ou terrasses.

Contact : 04 79 71 88 50

Retrouver toutes nos offres sur www.habiter-chambery.fr

PAROLE DE LOCATAIRES

Quel est le moyen le plus simple pour régler mon loyer ?

Jean, locataire d'un T3

Simple, gratuit et sécurisé, le prélèvement mensuel automatique est la façon la plus facile pour régler son loyer. Pour le mettre en place, il vous suffit de vous adresser à votre agence, muni d'un relevé d'identité bancaire.

➤ VOUS AVEZ UNE QUESTION, UNE REMARQUE, UNE INFO À PARTAGER ?

Contactez-nous au **04 79 71 99 99**



Apostrophe n°10 • Octobre 2016 • SAIEM de Chambéry & Chambéry Alpes Habitat • Le Cristal - 1 place du Forum 73025 Chambéry Cedex • Tél. 04 79 71 99 99 • www.chamberyalpeshabitat.com • www.saiemdechambery.com • Directeur de la publication : César Couturier • Création et mise en page : FX Com'Unik • Illustration : Gérard Margarito • Photos : Shutterstock, DR • Impression : FX Com'Unik, sur papier aux normes PEFC.

DOSSIER

Chauffage, Comment bien passer l'hiver ?

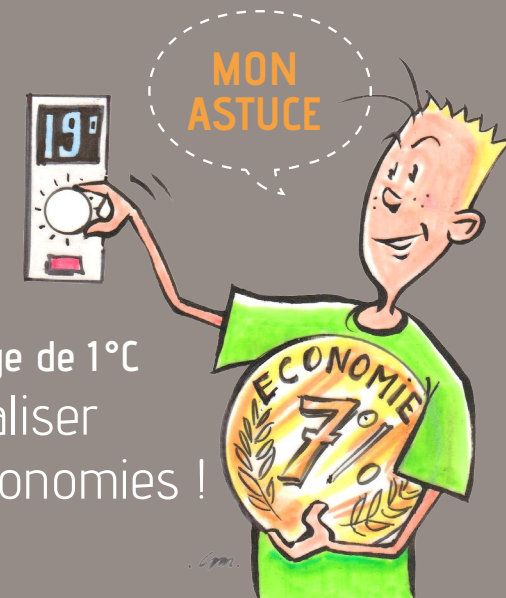


DOSSIER

Chauffage, comment bien passer l'hiver ?



Je baisse
le chauffage de 1°C
pour réaliser
7 % d'économies !



Qu'il soit collectif ou individuel, le chauffage de votre logement est un élément indispensable de votre habitation. Mise en route, coût, fonctionnement, économies... voici les explications pour passer l'hiver au chaud !

Le chauffage collectif, comment ça marche ?

Un chauffage collectif fonctionne le plus souvent au gaz. Il existe une particularité à Chambéry pour le chauffage urbain, où **plus des 2 tiers de l'énergie proviennent d'une chaufferie au bois**. L'eau chaude produite circule dans les radiateurs ou les planchers des appartements. La température est réglée à environ 19 °C pour l'ensemble des pièces du logement. La mise en route s'effectue en fonction des conditions météorologiques. La saison de chauffe s'étend généralement d'octobre à avril. **Attention : certains systèmes de chauffage s'ajustent en fonction des températures extérieures**. La nuit, les températures de chauffe sont abaissées pour permettre de réaliser des économies d'énergie.

Le coût du chauffage collectif est provisionné chaque mois, de janvier à décembre, sur votre avis d'échéance. Il prend en compte la surface chauffée, la moyenne de consommation et de dépense des années antérieures et la variation du prix de l'énergie. Chaque année, au printemps, vous recevez un décompte de charges appelé "régularisation des charges". Il ajuste la provision faite tout au long de l'année précédente à la dépense réelle. À cette occasion, soit un trop-perçu vous est reversé, soit un complément vous est demandé.

Un contrat de maintenance est souscrit avec une société exploitante qui assure l'entretien, la mise en marche et le bon fonctionnement de la chaufferie et des radiateurs.

Chauffage individuel, vous êtes autonomes

Électrique ou au gaz avec chaudière dans chaque logement, vous décidez seul de la mise en route de votre chauffage individuel. C'est vous qui réglez la température, soit avec un thermostat d'ambiance, soit directement sur chacun des radiateurs. **Offrant plus de souplesse d'utilisa-**

tion, vous ajustez ainsi votre consommation à vos besoins et, par conséquent, votre facture. Un contrat de maintenance est souscrit avec une société exploitante chargée de l'entretien et d'un contrôle annuel du bon fonctionnement de votre installation.

Des économies à la portée de tous

- ▶ Privilégiez 19 °C dans les pièces de vie et 17 °C dans les chambres
- ▶ Coupez les radiateurs lorsque vous aérez votre logement
- ▶ Ne mettez pas de meuble, ni objet devant les appareils de chauffe
- ▶ Fermez les rideaux et les volets la nuit
- ▶ En cas d'absence prolongée, positionnez votre chauffage en hors gel
- ▶ Ne bouchez surtout pas les grilles de ventilation : elles servent à apporter l'air neuf nécessaire à votre respiration, à éliminer l'excès d'humidité lié à la respiration humaine, au fonctionnement des équipements, à fournir aux appareils de combustion l'oxygène nécessaire à leur bon fonctionnement sans danger pour les utilisateurs